

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
des ports de Ban-Gâvres et de Porh-Guerh à Gâvres**

SEAFEL2024-17

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 29 septembre 2023, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Ban-Gâvres à GAVRES,
- VU les désignations du conseil communautaire au titre des représentants du concessionnaire titulaires et suppléants du conseil portuaire,
- VU les désignations du conseil municipal au titre des représentants communaux titulaires et suppléants du conseil portuaire,

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaire : M. CARTON Christian – Mairie de Gâvres – Avenue des sardiniers – 56680 GÂVRES

Suppléant : M. PECHEUX Gérard – Mairie de Gâvres – Avenue des sardiniers – 56680 GÂVRES

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÂVRES

Publié en ligne le 29/10/2024

Titulaire : M. DANIC Guy – 19 rue de l'Eglise – 56680 GAVRES

Suppléant : M. LE CORVEC Alexandre - 1, rue des Filets bleus – 56680 GÂVRES

REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

Au titre du commerce, usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. le directeur ou son représentant – TAO Treizhadenn An Oriant –
1 rue Honoré d'Estienne d'Orves – 56100 LORIENT

Article 2

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : Mme LE QUER Marie-Christine, vice-présidente du conseil départemental,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

Suppléant : M. ROBELET Fabrice, vice-président du conseil départemental
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. VALTON Patrice – Mairie de Larmor-Plage – 4 rue des quatre frères Le Roy-Quéret –
56260 LARMOR-PLAGE

M. CARTON Christian– Mairie de Gâvres – Avenue des sardiniers – 56680 GÂVRES

Suppléants : Mme COLAS Maria – Mairie de Lorient – 2 boulevard du Général Leclerc – CS 30010 –
56314 LORIENT CEDEX

M. PECHEUX Gérard – Mairie de Gâvres – Avenue des sardiniers – 56680 GÂVRES

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÂVRES

Titulaire : M. DANIC Guy –19 rue de l'Eglise – 56680 GAVRES

Suppléant : M. LE CORVEC Alexandre - 1, rue des Filets bleus – 56680 GÂVRES

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

Titulaires : M. QUER Ludovic – 2 Résidence du Grand Large – 56680 GÂVRES Publié en ligne le 29/10/2024
M. COEURDRAY Bruno – 5 avenue des sardinières – 56680 GÂVRES
M. DRONIOU Jean-Yves – 28 rue de la Grande Plage – 56680 GÂVRES
M. DUIC Patrick – 12 rue Pen er Bed – 56680 GAVRES
M. LE MASSON Pierre-Gilles – 8 rue du Parc des Sports – 56680 GÂVRES

Suppléants : M. MOLLO Jacky – Kerouzine – 56680 PLOUHINEC
M. LE BOHEC Pierre – 3 Boulevard de l'Océan – 56680 GÂVRES
M. MARTIN Eric – 8 rue des Douets – 56680 GÂVRES
Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : Un représentant de la SELLOR – Port du Kernével – BP 60 – 56260 LARMOR-PLAGE
M. le président de la station SNSM de Locmiquélic ou son représentant –
56570 LOCMIQUÉLIC

Suppléants : Un représentant de la SELLOR – Port du Kernével – BP 60 – 56260 LARMOR-PLAGE
Néant

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur des routes et de l'aménagement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 28 octobre 2024

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT

- membres du personnel départemental

Publié en ligne le 29/10/2024

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le directeur général des services de Lorient Agglomération ou son représentant –
Maison de l'agglomération – Esplanade du Péristyle – CS 20001 – 56314 LORIENT CEDEX

Suppléant : M. le responsable de mission Excellences maritimes – Lorient Agglomération
Maison de l'agglomération – Esplanade du Péristyle – CS 20001 – 56314 LORIENT CEDEX

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. le directeur ou son représentant – TAO Treizhadenn An Oriant –
1 rue Honoré d'Estienne d'Orves – 56100 LORIENT

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaire : M. HERBAUX Loïc – 6 Kerouzine – 56680 PLOUHINEC

Suppléant : M. MUIN Antonio – 60 route de Port-Louis – 56570 LOCMIQUELIC

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de
plaisance